



Ville et campagne...
AU NATUREL

Communiqué Pour diffusion immédiate

CONVENTION COLLECTIVE, POLITIQUES ET GRILLES SALARIALES RENOUVELÉES POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES À LAC-ETCHEMIN

Mercredi 24 août 2016 - La Municipalité de Lac-Etchemin et les employés municipaux (section locale 2903) affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique en sont venus à une entente en ce qui a trait au renouvellement de la convention collective des cols bleus et blancs, laquelle aura une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, convention collective qui s'applique à une vingtaine d'employés.

« C'est avec satisfaction que le Conseil municipal a autorisé la signature de l'entente à la séance ordinaire du 7 juillet dernier. Nous souhaitons une entente à long terme et sommes donc très ravis que le syndicat représentant nos employés ait adhéré à notre vision en ce sens et ait fait en sorte que cette entente puisse être ratifiée incessamment, et ce, à la suite de négociations saines et respectueuses. Le Conseil municipal a toujours eu la préoccupation d'assurer un excellent service aux citoyens tout en tenant compte de la situation économique actuelle et future. En ce sens, la nouvelle convention collective offre des conditions de travail très acceptables de part et d'autre et respectueuses de la capacité de payer des contribuables lacetcheminois », de mentionner M. Harold Gagnon, maire.

Le maire Gagnon tient à souligner l'excellent travail de l'ensemble des employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions. *« Ils représentent très bien la collectivité lacetcheminoise et sont, à tout instant, nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Ils nous aident grandement à prendre les décisions judicieuses qui s'imposent dans le but de dispenser des services de qualité et efficaces auprès des citoyens de notre municipalité »,* d'ajouter M. Gagnon.

La conseillère municipale, Mme Judith Leblond et le directeur général secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, représentants de la partie patronale à la table de négociations, sont heureux du résultat final issu des négociations qui ont eu lieu au cours des derniers mois. *« Nous croyons sincèrement qu'il s'agit d'une excellente entente employeur/employés, ceux-ci s'étant dits satisfaits des modalités négociées pour les 5 prochaines années. Aussi, nous avons grandement apprécié nos divers échanges francs, honnêtes et de bonne foi entre les parties, permettant ainsi un climat harmonieux tout au cours du processus de négociations ».*

Durant la même période, la politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel-cadre, les politiques salariales des pompiers et des premiers répondants, les grilles salariales pour les brigadiers et pour la formation des pompiers ont été actualisées et ont fait l'objet d'une entente de cinq (5) ans soit de 2016 à 2020.

La nouvelle convention collective et les politiques et grilles salariales des employés municipaux prévoient les augmentations salariales suivantes :

2015-2016-2017-2019 : 2,25 % annuellement.

2020 : 2,0 %.

Entre autres, l'entente se traduira, du côté normatif, par l'amélioration de l'organisation du travail. Également, le syndicat a accepté d'ajouter une clause permettant plus de flexibilité et de souplesse concernant la période de probation et d'essai d'un nouvel employé, ce qui permet à la municipalité de mieux juger des compétences du nouveau salarié et lui laisser une meilleure chance de se faire valoir. La mise en place d'un projet pilote concernant les vêtements de travail pour les employés cols bleus dont les coûts seront répartis également entre l'employeur et les employés fait également partie de l'entente.

Une amélioration de la participation au RÉER collectif fait également partie des bonifications à la convention collective et à la politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel-cadre.

-30-

Pour information : Laurent Rheault, M.A.P., OMA
 Directeur général/secrétaire-trésorier
 Tél. (418) 625-4521
 Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net